



**La CGT avait demandé, tant en locale qu'en centrale que l'arrivée des agents de la redevance s'effectue en surnombre et sans blocage pour les agents du réseau, règle qui n'a pas été retenue.** Néanmoins, les agents ne sont pas responsables de la fermeture de leur service et doivent être reclassés. En outre, aucun mouvement interne n'a eu lieu en cadre B et 4 seulement en C (51 demandaient un mouvement : 29 C et 22 B). **Nous nous sommes dès lors opposés au mouvement qui laisse nombre de nos collègues insatisfaits.**

Nous avons demandé et obtenu une permutation au 01 09 2005, entre un agent de St Aubin d'Aubigné (Emmanuelle Rouillé) qui rejoindra le pôle d'apurement et un agent de la redevance (Olympia Brossolo), satisfaisant ainsi les 2 agents.

- La notion de sureffectif est toute relative, il ne s'agit qu'anticipation de départ annoncé ou de création d'emploi prochaine. C'est là, une gestion prévisionnelle des emplois que nous aimerions voir appliquer systématiquement.
- **3 agents du CEPL** ( Marie Claude Feuvrie, Pascale Houairy, Michèle Guillotel) ont accepté de rejoindre le pôle d'apurement administratif à l'ouverture du service (date non arrêtée). Rappelons qu' I et V amendes doit être intégré à la trésorerie amendes.
- Nous avons demandé et obtenu une réunion avec la Direction le 25 mars, pour débattre des conditions d'accueil et de travail des agents du **corps de contrôle de la redevance**, intégrés à la TG le 01 03 05.
- Le Directeur a reconnu ce que nous disons depuis le début, que des tâches sont non recensées par l'ORE et génèrent un besoin d'aide.
- Rémy Bouguet de Louvigné du désert, (en attente de mutation depuis le 01 01 1995), devrait obtenir satisfaction au 01 09 2005 pour Fougères...**Enfin, serions nous tenter de dire.** Tout vient à point qui sait attendre.
- Les 3 postes vacants sur l'**ERR** n'ont pas été pourvus, l'équipe actuelle étant suffisante...selon le Directeur. N'hésitez donc pas à faire appel à nos collègues. De même, les 3 postes vacants de **liaison rémuné**, ne sont pas non plus pourvus, la chef de service estimant qu'elle n'en a pas besoin.

➤ Suite à l'audit au **CHGR**, le TPG a affirmé disposer maintenant de l'ensemble des informations lui permettant de prendre les mesures qui s'imposent face à une situation inacceptable pour l'ensemble des agents (voir CTPL précédent).

Nous nous félicitons que la Direction prenne enfin en compte ce que nous dénonçons en CAP depuis de longues années.

➤ **Centre d'Encaissement de Rennes** : Nous avons dénoncé l'appel à candidature sur Magellan d'un cadre B et de 15 C pour le CER, alors que 200 agents B et C sont en attente de mutation pour l'Ille et Vilaine. Nous sommes intervenus auprès du chef de gestion des B et C à la CP, pour dénoncer cet état de fait, suite à quoi une information a été envoyée dans tous les départements demandant aux TPG d'informer les agents de cette possibilité. Pour notre part nous avons informé l'ensemble des agents concernés et ne manquerons pas d'intervenir lors de la prochaine CAP centrale.

**Nous refusons les emplois à profil, source d'inégalités et de difficultés de gestion. Nous exigeons le respect des tableaux de mutation et demandons que ces postes soient proposés aux agents dans l'ordre de leur inscription.**

➤ Nous avons été informés que **RBO**, déménagerait en même temps que Rennes Colombier pour éviter les désagréments des travaux... nous nous en réjouissons. Mais en même temps, le TPG nous indique que le poste ne sera pas réaménagé, en attendant sa spécialisation...**et sa disparition.**

➤ Nous avons demandé comment seraient appliquées les décisions du 1<sup>er</sup> ministre de suspendre toutes les décisions qui concernent les **fermetures des services publics**. Nous poserons la question à la préfète lundi 14 lors de la réunion de la commission locale interministérielle de coordination, car la réponse apportée ne nous rassure pas complètement.

➤ Enfin, une fois n'est pas coutume, terminons sur deux notes optimistes : du fait de l'arrivée d'un agent supplémentaire, ce qui aura pour effet d'améliorer les conditions de travail, un agent d'un petit poste a retiré sa demande de mutation. **Comme quoi les postes ruraux peuvent être attractifs** et le gardien de jour du DI a été inscrit sur la liste d'aptitude à AR du fait de son ancienneté d'ancien gardien de nuit.

<b>Les élus</b>	<b>Contrôleur Principal</b>	Josette Saulnier	TG - dépense	<b>Contrôleur 1<sup>ère</sup> C</b>	Muriel Mérienne	TG - Recouv
		Christine Etienne	DI - Prog		Nelly Détoç	C H R
	<b>A R P 1</b>	Jean Yves Détoç	DI - Exp	<b>A R P 2</b>	Nathalie Ribreau	E R R
		Danièle Ringenbach	TG - Mutuelle		Catherine Nogris	C H R
	<b>A R</b>	Franck Noël	TG - Compta	<b>Redevance</b>	Hervé Couvert	Elu en CAPL de C
		Laurence Marcon	E R R		Catherine Houdin	Elue en CAPC de C

SOLIDAIRE, PAS SOLITAIRE : JE REJOINS LE SYNDICAT CGT

NOM : \_\_\_\_\_ PRENOM : \_\_\_\_\_ POSTE OU SERVICE : \_\_\_\_\_  
 GRADE : \_\_\_\_\_ ECHELON : \_\_\_\_\_ TEMPS DE TRAVAIL : \_\_\_\_\_  
 A : \_\_\_\_\_ Le : \_\_\_\_\_ Signature : \_\_\_\_\_

*A retourner au local CGT de la TG*